Image not found or type unknown

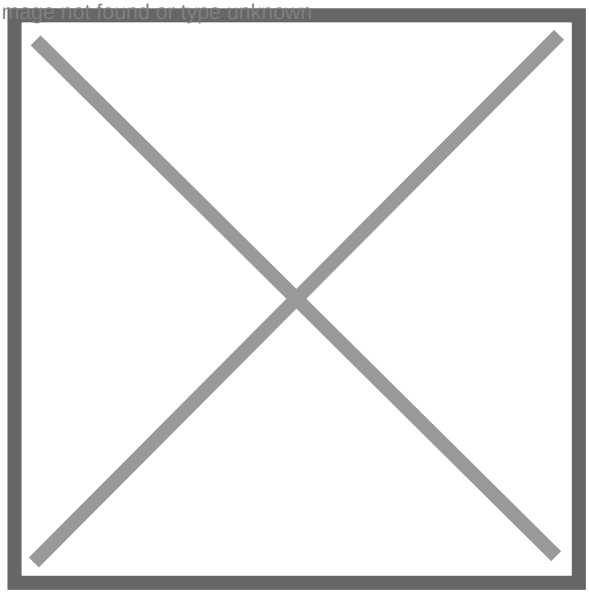

Abus de faiblesse sur personne vulnerable

Par **daniclo**, le **10/08/2019** à **12:06**

BONJOUR marque de politesse

Un ami agé de 79 ans, a été éscrocqué de plusieurs millier d,Euros

par des prostituées Africaine,

Ces sommes d,argent ayant été versée en espèces il n,éxiste

aucun recours. ces femmes n,étant pas solvables;

N,éxiste t,il aucunes lois pour .mettre ces personnes hors d,état de nuire.

Peut on les confronter avec la famille .Merci

Par **amajuris**, le **10/08/2019** à **13:17**

bonjour,

quand une personne est vulnérable, il est possible de demander son placement sous une mesure d eprotection de majeurs incapables comme la tutelle ou la curatelle.

personne n'a obligé votre ami à dépenser son argent avec des prostituées.

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son argent y compris le dilapider, la

loi ne peut pas l'interdire.

y-a-t-il eu violence ou autres moyens de pression pour contraindre votre ami à verser cet argent à ces personnes.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés